

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2008

RATIFICATION ORDONNANCE MÉDICAMENT - (n° 301)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 16

présenté par  
le Gouvernement

-----  
à l'amendement n° 15 de Mme Gallez  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 6**

Rédiger ainsi l'alinéa 8 de cet amendement :

« 6° Les modalités d'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5125-1, notamment les catégories de préparations concernées, et les modalités d'application de l'article L. 5125-1-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement est d'ordre rédactionnel. Par conséquent, afin d'éviter toute ambiguïté, il apparaît préférable de rédiger un 6° en suivant l'ordre de l'article L. 5125-1.